|  |  |
| --- | --- |
| Consultation publique pour les parties prenantes de Fairtrade :  **Révision des Prix Fairtrade pour le Cacao**  pour tous les pays producteurs à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Ghana | |
| **Période de consultation** | 26 août – 11 octobre 2024 |
| **Chargées de Projet** | Yun-Chu Chiu et Sandra Yañez-Quintero  Unité des Prix, Fairtrade International |

**Table des Matières**

Cette consultation comprend les sections suivantes:

[PARTIE 1 Introduction 2](#_Toc175234994)

[1. Étapes du processus de révision 2](#_Toc175234995)

[2. Contexte 3](#_Toc175234996)

[3. Objectifs de cette révision (Phase 1) : 6](#_Toc175234997)

[4. Calendrier de la Phase 1 6](#_Toc175234998)

[5. Confidentialité 7](#_Toc175234999)

[6. Groupes cibles et structure de la consultation 7](#_Toc175235000)

[7. Informations vous concernant et sur votre organisation 9](#_Toc175235001)

[PARTIE 2 Propositions de prix 10](#_Toc175235002)

[Révision des valeurs des PMF, PF et du Différentiel Biologique dans tous les pays producteurs de cacao à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Ghana 10](#_Toc175235003)

[1. Prix Minimum Fairtrade 10](#_Toc175235004)

[2. Prime Fairtrade 12](#_Toc175235005)

[3. Différentiel biologique 13](#_Toc175235006)

[4. Entrée en vigueur des prix Fairtrade 15](#_Toc175235007)

[5. Commentaires généraux 15](#_Toc175235008)

[Annexe 1 : Modèle actuel des Prix Fairtrade pour le Cacao 17](#_Toc175235009)

[Annexe 2 : Résumé de l'analyse des Coûts de la Production Durable 17](#_Toc175235010)

[Annexe 3 : Calcul du PMF pour le cacao conventionnel 19](#_Toc175235011)

[Annexe 4 : Prix de Référence du Revenu Décent 20](#_Toc175235012)

# PARTIE 1 Introduction

## 1. Étapes du processus de révision

Ce document de consultation s'inscrit dans le cadre de la révision globale 2023-2025 des Prix Fairtrade pour le cacao. Les propositions de prix feront l’objet d’une consultation en deux phases consécutives, comme l’ont décidé Fairtrade et ses membres.

**1ère phase :** Révision des prix du cacao et consultation pour tous les pays producteurs de cacao Fairtrade à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Ghana, suivie d’une prise de décision et d’une annonce des prix Fairtrade.

**2ème phase :** Révision des prix du cacao et consultation pour les marchés dont les prix sont réglementés, à savoir la Côte d'Ivoire et le Ghana, suivie d’une prise de décision et d’une annonce des prix Fairtrade.

**Ce document de consultation concerne la 1ère phase et couvre tous les pays producteurs de cacao à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Ghana.**

Ce processus par étapes permet de prendre en compte les différences de conditions entre les pays producteurs dont les prix sont réglementés et les pays producteurs dont les prix ne sont pas réglementés et de mieux adapter les propositions de la consultation à ces conditions. Il est important de tenir compte du fait que le modèle de prix de Fairtrade repose sur des références de prix différentes dans chaque structure : dans tous les pays, à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Ghana, le prix du marché international (New York ICE FUTURES US ou London ICE FUTURES EUROPE) sert de référence pour comparer le Prix Minimum Fairtrade, tandis qu’en Côte d'Ivoire et au Ghana, ce sont les prix réglementés qui sont utilisés comme référence pour le Prix Minimum Fairtrade.[[1]](#footnote-2)

Fin 2023, Fairtrade a collecté des données sur les coûts de la production durable (CPD) dans tous les principaux pays producteurs de cacao Fairtrade et lance à présent la première phase de la consultation sur la base de ces données. Ces données montrent que partout dans le monde, les producteurs doivent faire face à des coûts plus élevés. Il est donc essentiel de réviser les prix Fairtrade le plus tôt possible.

Fairtrade a cependant décidé de mener cette consultation dans tous les pays à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Ghana en 2024 et de conduire la consultation dans ces deux pays dont les prix sont réglementés, au cours du premier semestre 2025. Cette décision nous a paru importante étant donné que la révision des prix a lieu dans un contexte de marché mondial du cacao instable marqué par une hausse des prix sans précédent, due à une baisse de la production en Afrique de l'Ouest. En effet, des conditions climatiques extrêmes et des maladies affectant les cultures, entre autres facteurs, ont contribué à la baisse des rendements de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana, qui fournissent à eux deux environ les deux tiers de la demande mondiale. Le processus de consultation en deux étapes nous permettra de formuler des propositions pour la Côte d'Ivoire et le Ghana en tenant compte de la prochaine récolte principale qui débute en octobre 2024 et ainsi de mieux comprendre les tendances d'approvisionnement pour ces deux pays.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur ces questions et vous encourageons à expliquer vos choix. **Merci de nous envoyer vos commentaires à**  [standards-pricing@fairtrade.net](mailto:standards-pricing@fairtrade.net) **avant le 11 octobre 2024.** Vous trouverez plus d'informations sur la révision en consultant la [Description du projet](https://files.fairtrade.net/standards/Project-Assignment-Cocoa-Price-Review_EN.pdf) (en anglais).

## 2. Contexte

Fairtrade a revu le Prix Minimum Fairtrade (PMF) et la Prime Fairtrade (PF) pour le cacao la dernière fois en 2019, en introduisant également un Différentiel Biologique. Depuis lors, une série d'événements sont à prendre en compte :

* Comme mentionné plus haut, la forte augmentation des prix mondiaux du cacao, causée par une baisse de la production en Côte d’Ivoire et au Ghana, a donné lieu à des incertitudes dans le secteur du cacao à travers le monde.
* Dans ce nouveau contexte de pénurie mondiale combinée à une baisse de la productivité dans de nombreux pays producteurs de cacao, les revenus des producteurs seront considérablement affectés par la baisse des volumes de leurs ventes.
* Pour les acteurs situés plus loin dans la chaîne d’approvisionnement, les prix du cacao qui atteignent actuellement des records entraînent une augmentation des coûts du cacao et du chocolat, contribuant ainsi à une hausse des prix à la consommation.
* De nouvelles réglementations dans les régions consommatrices, telles que le règlement de l'UE sur la déforestation et le règlement de l'UE sur l'agriculture biologique, entrent en vigueur[[2]](#footnote-3) et nécessitent des investissements importants de la part des organisations de producteurs ainsi que tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
* Dans le même temps, comme nous l'avons vu, le changement climatique a un impact significatif sur la production de cacao dans le monde, quoiqu'à des degrés différents. Les phénomènes météorologiques extrêmes affectent les rendements et nécessitent des mesures d'adaptation et d'atténuation. Cela entraîne une augmentation des coûts pour tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, en particulier pour les producteurs et les coopératives.
* Le [Standard Fairtrade révisé pour le cacao](https://files.fairtrade.net/standards/Cocoa_SPO_FR.PDF) comprend de nouvelles exigences relatives à la diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement (DRDHE) et à la prévention de la déforestation. [Pour plus d’informations, cliquez ici.](https://www.fairtrade.net/standard/revised-fairtrade-standard-for-cocoa-3)  La mise en œuvre des nouvelles exigences du standard nécessite des efforts et des ressources de la part des Organisations de Petits Producteurs (OPP) ainsi que de leurs partenaires commerciaux.
* Dans la situation actuelle du marché du cacao, il est difficile de prédire les tendances futures des prix et de l'approvisionnement, en particulier sur la base de facteurs incertains, tels que les conditions climatiques, les développements locaux dans les pays producteurs et le marché à terme. Dès lors, le Prix Minimum Fairtrade (PMF) reste une intervention cruciale, qui offre aux producteurs un filet de sécurité si les prix du cacao baissent à nouveau en ces temps d'incertitude.
* Au cours des dernières années, il y a eu environ trois fois plus de production de cacao éligible Fairtrade que de ventes aux conditions Fairtrade (713 000 tonnes de production contre 232 000 tonnes de ventes Fairtrade en 2022). C'est la raison pour laquelle, pour les OPP, il est une priorité absolue de maintenir et d'augmenter la partie de leur production qu'elles sont en mesure de vendre aux conditions Fairtrade. Les activités de suivi et d'évaluation de Fairtrade a montré que Fairtrade ne peut avoir un impact positif sur les moyens de subsistance des producteurs que si les producteurs sont en mesure de vendre une partie importante de leur production en tant que Fairtrade (au minimum 30 %). Cependant, avec la baisse récente de la production de cacao de Côte d'Ivoire et du Ghana, les volumes de production de cacao Fairtrade dans ces pays ont probablement aussi été touchés.
* Les différences structurelles dans les prix du cacao ainsi que dans le processus de production entre les pays producteurs où les prix sont réglementés et les pays producteurs où les prix ne sont pas réglementés demandent une attention particulière: D'une part, en Côte d'Ivoire, le pays producteur de cacao Fairtrade le plus important en termes de ventes, le PMF de 2400 USD/MT au niveau FOB était actif pendant les saisons précédentes, avec un différentiel de PMF montrant une volatilité considérable. D'autre part, dans les pays producteurs non réglementés, principalement en Amérique latine et dans les Caraïbes, la plupart des organisations de producteurs ont reçu en moyenne des prix plus élevés que le PMF. Cela était principalement dû à leur spécialisation dans le cacao fin/aromatisé et/ou biologique (97 % des ventes biologiques de Fairtrade proviennent de pays producteurs non réglementés). Au cours de la période allant d'octobre 2019 à août 2024, le Prix Minimum Fairtrade (PMF) pour le cacao conventionnel a été activé 22 % du temps (jours de bourse), ce qui indique que les prix du marché (New York futures) ont chuté sous le PMF au cours de cette période.
* Les producteurs des trois premiers pays producteurs de cacao Fairtrade d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) atteignent en moyenne des rendements plus élevés et ont des plantations plus grandes que les producteurs d'Afrique de l'Ouest. De plus, dans certains pays producteurs d'ALC, les coopératives assument davantage d'étapes et une plus grande responsabilité dans le processus post-récolte, notamment la fermentation et le séchage, qui sont gérés au niveau des OPP. Cela permet aux OPP de la région ALC de mieux contrôler et maintenir la qualité de leur cacao pendant le traitement post-récolte, ce qui entraîne des coûts de production plus élevés au niveau des OPP. En revanche, en Côte d'Ivoire et au Ghana, la fermentation et le séchage sont principalement effectués au niveau des producteurs qui utilisent des méthodes basiques.

|  |  |
| --- | --- |
| **Marchés non réglementés**  **(tous les pays sauf la Côte d'Ivoire et le Ghana)** | |
| **Principales origines du cacao Fairtrade** | **% Ventes équitables** |
| * Pérou * République dominicaine * Sierra Leone * Équateur * Autres | * 22 % du total des ventes de cacao FT * 97 % des ventes biologiques FT |

## 3. Objectifs de cette révision (Phase 1) :

* Évaluer le modèle des prix Fairtrade actuels dans le but d'augmenter les ventes de cacao aux conditions Fairtrade, afin de contribuer à l'amélioration des revenus des producteurs de cacao conformément à la Stratégie Globale 2021-2025 de Fairtrade. Il est important de noter que tandis que les nouveaux prix Fairtrade pour le cacao sont basés sur les données récentes des CPD, ils doivent aussi refléter les réalités actuelles du marché et les dernières évolutions des prix. Les nouveaux prix devraient permettre aux coopératives d'augmenter leurs ventes aux conditions Fairtrade de manière durable et d'avoir ainsi un impact positif sur les moyens de subsistance des producteurs.
* Sur la base du modèle des prix Fairtrade, réviser les valeurs du Prix Minimum Fairtrade, de la Prime Fairtrade et du Différentiel Biologique pour tous les pays, à l’exception de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Les calculs sont basés sur l'analyse des Coûts de Production Durable et sur les données relatives aux coûts liés à la DRDHE collectées en 2022-2023, ainsi que sur un vaste processus de consultation des organisations membres de Fairtrade.

**Non compris dans la phase 1 :**

* Explorer les adaptations potentielles du modèle de prix actuel pour les marchés réglementés en Côte d'Ivoire et au Ghana. L'objectif est d'apporter plus de stabilité aux mécanismes des prix Fairtrade pour les producteurs, les OPP et tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement tout en continuant à lutter contre la pauvreté des producteurs. Étant donné que la révision des prix Fairtrade pour le cacao a lieu dans un contexte sectoriel instable, des propositions pour la Côte d'Ivoire et le Ghana seront présentées lors de la deuxième phase de la consultation, à partir de 2025. Cela permettra à Fairtrade de formuler des propositions pour les pays où les prix sont réglementés en tenant compte de la prochaine récolte principale qui débute en octobre 2024 et des tendances d'approvisionnement pour l'Afrique de l'Ouest.
* Les Prix de Référence du Revenu Décent (PRRD) pour le Ghana et la Côte D'Ivoire sont en cours de révision. Les nouvelles valeurs de PRRD pour le cacao pour ces pays feront l'objet d'une annonce publique d'ici la fin de 2024 en vue d'être mises en œuvre pour la récolte d'octobre 2025.

## 4. Calendrier de la Phase 1

|  |  |
| --- | --- |
| **Calendrier** | **Activité** |
| Octobre-Novembre 2023 | Collecte de données sur les CPD en Afrique de l'Ouest et en Amérique latine et dans les Caraïbes |
| Décembre 2023-Mars 2024 | Analyse des données sur les CPD et entretiens avec les parties prenantes sur les propositions de prix possibles |
| **26 août – Mi-octobre 2024** | **Consultation publique sur les marchés non réglementés** (tous les pays producteurs sauf la Côte d'Ivoire et le Ghana) |
| Mars 2025 | Annonce des prix décidés par le Comité des Standards Fairtrade pour les marchés non réglementés (avec mise en œuvre qui fera l’objet d’une consultation) |

Le calendrier détaillé de la phase 2 fait encore l'objet de discussions internes. Fairtrade International fournira une mise à jour dès que possible.

## 

## 5. Confidentialité

Toutes les informations que nous recevons des répondants seront traitées avec soin et confidentialité. Les résultats de cette consultation ne seront communiqués que sous forme agrégée. Tous les commentaires seront analysés et utilisés pour rédiger les propositions finales. Cependant, lors de l'analyse des données, nous devons savoir quelles sont les réponses des producteurs, des commerçants, des titulaires de licence, etc., nous vous demandons donc de bien vouloir nous fournir des informations sur votre organisation.

## 

## 6. Groupes cibles et structure de la consultation

**Les groupes cibles de cette consultation sont :**

* Les Organisation de Petits Producteurs de cacao certifiées Fairtrade de tous les pays producteurs de cacao, à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Ghana.
* Les titulaires de licence et les détaillants Fairtrade, ainsi que les acteurs commerciaux certifiés Fairtrade s'approvisionnant directement ou indirectement auprès de pays producteurs non réglementés.
* Réseaux de Producteurs, Organisations Nationales Fairtrade, Fairtrade International, FLOCERT, organismes gouvernementaux, organismes de l'industrie, ONG, chercheurs et experts en la matière.

**Structure du questionnaire :**

Pour chaque proposition de prix, une justification et les implications sont décrites. Les parties prenantes sont invitées à sélectionner une réponse et à donner leur avis. Si vous êtes une OPP, nous vous encourageons à impliquer vos membres.

À la fin du document, à l'annexe 1, vous trouverez une description détaillée du modèle de prix et des valeurs Fairtrade actuels. L'annexe 2 présente un résumé de l'étude sur les CPD, y compris la méthodologie d'échantillonnage pour la collecte de données, la structure des coûts, la validation des données, les chiffres agrégés pour référence et des définitions. L'annexe 3 explique le calcul des propositions de PMF pour le cacao conventionnel. Enfin, l'annexe 4 décrit la différence conceptuelle entre le PMF et le Prix de Référence du Revenu Décent.

**Acronymes et définitions** :

|  |  |
| --- | --- |
| FI  PMF  PF | Fairtrade International  Prix Minimum Fairtrade  Prime Fairtrade |
| AG | Assemblée Générale |
| DRDHE | Diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement |
| ONF | Organisation Nationale Fairtrade |
| RP | Réseau de Producteurs |
| OPP  CPD | Organisation de Petits Producteurs  Coût de la Production Durable |

## 

## 7. Informations vous concernant et sur votre organisation

Veuillez remplir les informations ci-dessous :

|  |
| --- |
| **Q 1.** **Veuillez nous fournir des informations sur votre organisation pour que nous puissions analyser les données de manière précise et vous contacter pour obtenir des clarifications si nécessaire.**  Nom de votre organisation Cliquez ici pour saisir du texte.  Nom de la personne de contact Cliquez ici pour saisir du texte.  E-mail Cliquez ici pour saisir du texte.  Pays Cliquez ici pour saisir du texte.  FLO ID Cliquez ici pour saisir du texte. |
| **Q 2. Quelle est votre responsabilité dans la chaîne d'approvisionnement ? Veuillez cocher toutes les cases applicables**  Producteur uniquement  Producteur qui exporte également  Exportateur  Importateur  Transformateur  Détenteur de licence  Détaillant  Personnel du système Fairtrade (personnel de Fairtrade International, ONF, RP ou FLOCERT)  Autre (veuillez préciser)  Cliquez ici pour saisir du texte. |
| **Q 3. Informations sur l'enquêteur (pour les membres de l'équipe du projet uniquement)**  **Cette enquête est réalisée par :**  Nom de l’enquêteur : Cliquez ici pour saisir du texte. Date : Cliquez ici pour saisir du texte. |

# 

# PARTIE 2 Propositions de prix

## Révision des valeurs des PMF, PF et du Différentiel Biologique dans tous les pays producteurs de cacao à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Ghana

## Prix Minimum Fairtrade

Le Prix Minimum Fairtrade (PMF) vise à couvrir les coûts moyens d’une production durable tout en tenant compte de l'acceptation du marché et en veillant à ce que les producteurs Fairtrade puissent vendre leurs produits dans des conditions Fairtrade.

Selon l'étude sur les CPD[[3]](#footnote-4) de 2023 et une analyse de diverses études externes, les principaux résultats sont les suivants :

* L'augmentation des coûts de production est due à des situations mondiales et régionales/nationales spécifiques, reflétées à différentes étapes du processus de production.
* Plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les coûts de production et sur les rendements au cours des dernières années. Le changement climatique et des conditions météorologiques extrêmes, telles que le phénomène El Niño, qui à leur tour provoquent des maladies et des pertes de récoltes ; des migrations internes et externes dans les pays producteur qui entraînent des pénuries de main-d'œuvre associées à des coûts de main-d'œuvre plus élevés ; et la guerre en Ukraine qui a affecté la disponibilité et le coût des engrais.
* De plus, la hausse des prix du pétrole et de l'énergie a fait augmenter les coûts des intrants chimiques et du transport par rapport à l'étude précédente sur les CPD en 2017.
* L'augmentation des rendements devrait réduire les coûts de production. Cependant, les producteurs ont besoin d'investissements importants pour améliorer leurs rendements dans ces circonstances critiques. Des rendements plus élevés s'accompagnent souvent de coûts de main-d'œuvre et d'intrants plus élevés.
* L'augmentation des CPD reflète les fluctuations monétaires mais surtout l'inflation. Ce phénomène a particulièrement touché les pays producteurs de cacao Fairtrade et est susceptible de se poursuivre.
* Les résultats liés aux CPD ont pris en compte les coûts de conformité encourus jusqu'au cycle de production 2023. En d'autres termes, ils n'incluent pas les dépenses pour les activités qui ont eu lieu après cette période de référence ou qui ont lieu depuis, en particulier celles liées à la DRDHE et à la nouvelle législation européenne.

En dehors de la Côte d'Ivoire et du Ghana, les principaux pays vendeurs de cacao conventionnel Fairtrade sont le Pérou et l'Équateur. Les coûts de production varient considérablement entre les OPP de ces pays ; certains sont bien supérieurs au PMF actuel, tandis que d'autres sont en dessous du PMF actuel. Dans l'ensemble, en Amérique latine et dans les Caraïbes, les producteurs de cacao ont reçu en moyenne des prix pour leur cacao plus élevés que la valeur actuelle du PMF étant donné leur spécialisation dans la production de cacao fin et/ou biologique.

Pour faire face à l'augmentation des CPD pour les producteurs Fairtrade et à la forte inflation de ces dernières années, Fairtrade propose deux options de valeurs pour le PMF pour les fèves de cacao conventionnelles. Ces options visent à permettre aux producteurs de produire de manière économiquement durable :

* **2 800 USD/MT** : calculé sur la base de la moyenne pondérée des CDP, y compris les coûts de conformité actuels, et une correction par rapport à l'inflation nationale jusqu'au début de 2024 a été appliquée. Les coûts de conformité font référence aux ressources nécessaires pour se conformer au Standard Fairtrade pour le Cacao récemment approuvé ainsi qu'à la nouvelle réglementation.
* **3 100 USD/MT** : suit la même méthodologie que ci-dessus et y ajoute les coûts de conformité estimés destinés à financer les activités prévues pour les deux à trois prochaines années pour être conforme au nouveau standard et à la réglementation de l'UE.

Les valeurs proposées sont établies sur la base des données CPD disponibles. Pour plus d’informations, veuillez consulter l’Annexe 3.

|  |
| --- |
| **Q1. Le PMF actuel pour le cacao conventionnel est de 2400 USD/MT. Veuillez indiquer laquelle des valeurs de PMF vous semble la plus appropriée pour le cacao conventionnel ?**  2 800 USD/MT  3 100 USD/MT  Autre. Je vais proposer une autre valeur, veuillez préciser: Cliquez ici pour saisir du texte.  **Veuillez expliquer votre raisonnement**  Cliquez ici pour saisir du texte.  **Veuillez noter que le PMF du cacao conventionnel de Côte d'Ivoire et du Ghana restera de 2400 USD/MT (ou 2206 EUR/MT). Le PMF de ces pays fera l'objet d'une consultation lors de la 2ème phase prévue en 2025.** |

## Prime Fairtrade

La PF vise à fournir une capacité d'investissement aux coopératives. La PF actuelle pour le cacao est de 240 USD/MT, ce qui représente 10 % du PMF actuel du cacao conventionnel. L'utilisation de ce revenu supplémentaire est décidée démocratiquement par les membres de la coopérative lors de leur Assemblée Générale (AG). Dans le passé, les OPP de cacao Fairtrade ont investi leur Prime FT dans l'amélioration des pratiques agricoles et de production, des services éducatifs et de santé locaux, des avantages pour les travailleurs salariés et des mesures de protection de l'environnement. Elles l'ont en outre dépensé en avantages financiers pour les producteurs, sous forme de paiements directs pour compléter les revenus ou les services de crédit. Pour plus d'informations, veuillez consulte [ici](https://www.fairtrade.net/impact/top-7-products-dashboard).

Fairtrade reconnaît les attentes croissantes et la réglementation en matière d'atténuation des risques et des préjudices liés aux droits de l'homme et à l'environnement tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Des exigences relatives à ces sujets ont récemment été introduites dans le Standard Fairtrade pour le Cacao[[4]](#footnote-5). A ce titre, la PF joue un rôle crucial pour financer les activités qui y sont associées.

Bien que la PF soit essentielle, elle vient s'ajouter aux coûts du cacao Fairtrade. En particulier lorsque les prix du marché sont élevés comme c'est le cas actuellement, la PF vient s'ajouter à un prix du marché déjà très élevé. Compte tenu des récentes conditions économiques mondiales, de l'inflation élevée et de la hausse des prix de l'énergie, les acteurs de la chaîne d'approvisionnement évoluent dans un contexte sectoriel très turbulent. Pour répondre à la question suivante, nous vous recommandons de tenir compte des situations où les prix du marché sont bas et élevés ainsi que du risque de perte de ventes et de parts de marché Fairtrade dans un contexte très incertain.

|  |
| --- |
| **Q2. La PF actuelle pour le cacao conventionnel est de 240 USD/MT. Êtes-vous d'accord de maintenir la PF à sa valeur actuelle ?**  Oui, gardez sa valeur actuelle (240 USD/MT)  Non, je vais proposer une autre valeur, veuillez préciser : Cliquez ici pour saisir du texte.  **Veuillez expliquer votre raisonnement**  Cliquez ici pour saisir du texte.  **Veuillez noter que la PF pour le cacao conventionnel de Côte d'Ivoire et du Ghana restera de 240 USD/MT (ou 221 EUR/MT). La PF de ces pays fera l'objet d'une consultation lors de la 2ème phase prévue en 2025.** |

## Différentiel biologique

Le prix actuel du cacao biologique Fairtrade est calculé en ajoutant un montant supplémentaire, actuellement fixé à 300 USD/TM, au PMF du cacao conventionnel ou au prix du marché de référence, en fonction du montant le plus élevé des deux. Cette approche se justifie, d'une part, par le fait que les coûts de production durable des produits biologiques sont plus élevés que ceux des produits conventionnels et, d'autre part, par le fait que les producteurs devraient aussi être encouragés à produire de manière biologique. Pour atteindre cet objectif, le mécanisme du Différentiel Biologique garantit que les producteurs biologiques bénéficient toujours des avantages de prix, en particulier lorsque les prix du marché dépassent le PMF du cacao conventionnel. Les producteurs biologiques sont confrontés à une augmentation des coûts de main-d'œuvre en plus des coûts supplémentaires liés à la certification biologique, alors que les pratiques biologiques entraînent généralement des volumes de production plus faibles. Compte tenu de cette situation, ces coûts de production plus élevés et ces revenus inférieurs en raison de rendements plus faibles doivent être compensés par le Différentiel Biologique. Pour plus d’informations, veuillez consulter l’Annexe 2.

L'Amérique latine et les Caraïbes produisent la majeure partie du cacao fin et du cacao biologique du monde. Au cours des trois dernières années (2020-2022), cette région représentait jusqu'à 81 % des ventes de cacao biologique Fairtrade. Les ventes biologiques de la Sierra Leone ont nettement augmenté au cours de la même période.

Pour fournir un soutien financier aux producteurs pour la certification biologique et les coûts de conformité aux réglementations, telles que le [nouveau règlement de l'UE relatif à la production biologique](https://www.fairtrade.net/news/fairtrade-statement-on-eu-organic-regulation) , Fairtrade propose de fixer le Différentiel Biologique à 390 USD/MT. Ce montant est calculé comme étant 12,5 %[[5]](#footnote-6) de la valeur plus élevée du PMF proposée pour le cacao conventionnel (3100 USD/MT). La valeur proposée pour le Différentiel Biologique est comparée aux résultats des CPD qui montrent qu'en moyenne, les CPD du cacao biologique sont supérieurs à 4000 USD/MT. Il est évident que le prix proposé pour le cacao biologique pourrait ne pas couvrir entièrement les CPD pour les producteurs Fairtrade. Étant donné que les différentiels de qualité et/ou d'origine payés sur le marché aujourd'hui sont souvent plus élevés que le Différentiel Biologique FT actuel[[6]](#footnote-7), les membres de Fairtrade estiment qu'une augmentation de 30 % (90 USD/MT) aidera à récupérer les investissements nécessaires pour produire suivant les principes de l'agriculture biologique tout en permettant d'augmenter les ventes de cacao biologique FT.

|  |
| --- |
| **Q3. Le Différentiel Biologique actuel pour le cacao Fairtrade est de 300 USD/MT. Êtes-vous d'accord pour fixer le Différentiel Biologique à 390 USD/MT ?**  Oui, il doit être fixé à 390 USD/MT  Non, je vais proposer une autre valeur, veuillez préciser : Cliquez ici pour saisir du texte.  **Veuillez expliquer votre raisonnement**  Cliquez ici pour saisir du texte.  **Veuillez noter que le Différentiel Biologique pour la Côte d'Ivoire et le Ghana restera de 300 USD/MT (ou 276 EUR/MT). Le Différentiel Biologique de ces pays fera l'objet d'une consultation lors de la 2ème phase prévue en 2025.** |

## Entrée en vigueur des prix Fairtrade

Fairtrade International est consciente des réalités commerciales des contrats d'achat de cacao et suggère de mettre en application les nouveaux prix en tenant compte d'une période de transition minimale de six mois. Cela permettra aux partenaires commerciaux de se préparer à toute modification des prix du cacao Fairtrade. Cela signifie que pour tous les pays producteurs de cacao à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Ghana, les contrats convenus pour le cacao Fairtrade avant la date de validité feront référence aux prix Fairtrade actuels. Pour les contrats conclus après la date de validité, les nouveaux prix Fairtrade du cacao devront être respectés.

Pour le Ghana et la Côte d'Ivoire, tous les contrats feront toujours référence aux prix Fairtrade actuels.[[7]](#footnote-8)

|  |
| --- |
| **Q4. Combien de temps devrait durer la période de transition avant l’entrée en vigueur des nouveaux prix du cacao Fairtrade ?**  6 mois  12 mois  Je voudrais proposer une autre période de transition: Cliquez ici pour saisir du texte.  **Veuillez expliquer votre raisonnement**  Cliquez ici pour saisir du texte.  **Veuillez noter que la transition est définie comme la période entre l'annonce et l'application des nouveaux prix. L'annonce des nouveaux prix est prévue pour le début du mois d'avril 2025 au plus tard.** |

## Commentaires généraux

Dans cette section, vous êtes invité à fournir des commentaires supplémentaires ou des commentaires généraux.

Le cacao Fairtrade a toujours maintenu un modèle de prix mondial et des valeurs de prix mondiales. Cependant, pour les raisons présentées plus haut, nous proposons deux phases à ce processus de révision, ce qui pourrait aboutir à des Prix Minimums Fairtrade, des Primes Fairtrade et/ou un Différentiel Biologique différents.

|  |
| --- |
| **Q5. Vous êtes invités à commenter cette approche de prix, où les prix Fairtrade peuvent différer selon les marchés réglementés et les marchés non réglementés et sur la manière dont cela pourrait avoir un impact sur votre entreprise :**  **Veuillez expliquer votre raisonnement**  Cliquez ici pour saisir du texte.  **Q6. Commentaire sur tout autre sujet lié aux prix :**  Cliquez ici pour saisir du texte. |

# Annexe 1 : Modèle actuel des Prix Fairtrade pour le Cacao

Le PMF, PF et Différentiel Biologique indiqués dans le tableau ci-dessous s'appliquent à toutes les pays producteurs de cacao, alors que les valeurs pour la Côte d'Ivoire sont exprimées en euros, converties sur la base du taux de change USD/EUR au 1er avril 2023. Ce changement a été introduit à partir d'octobre 2023 afin de réduire l'impact des fortes fluctuations des taux de change sur le différentiel de PMF pour la Côte d'Ivoire et de mieux refléter les réalités commerciales.

Prix actuels du Cacao Fairtrade :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Prix Fairtrade | Tous les pays  (Sauf la Côte d'Ivoire) | Côte d’Ivoire uniquement |
| Prix Minimum Fairtrade | 2400 USD/MT | 2206 EUR/MT |
| Prime Fairtrade | 240 USD/MT | 221 EUR/MT |
| Différentiel Biologique | 300 USD/MT | 276 EUR/MT |

# Annexe 2 : Résumé de l'analyse des Coûts de la Production Durable

Cette section comprend des informations sur l'analyse des Coûts de la Production Durable (CPD) menée par Fairtrade International. Les détails de la structure des CPD, des éléments de coût et de la méthodologie de collecte et de calcul des CPD sont expliqués plus en détail ci-dessous.

En 2023, conformément aux dernières recommandations générales relatives aux CPD, Fairtrade a engagé des experts externes pour réviser l'outil de collecte de données sur les Coûts de la Production Durable (CPD) de Fairtrade. La structure et les éléments de coût de cet outil ont été révisés en conséquence. Les éléments de coûts de conformité, en particulier ceux liés à la Diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement (DRDHE), ont été identifiés et incorporés.

**Méthodologie d'échantillonnage pour la collecte des données sur les CPD**

* La stratégie d'échantillonnage comprend un minimum de 10 % du total des OPP certifiées Fairtrade dans un pays. Pour s'assurer que la taille de l'échantillon est représentative et nous permet de généraliser les résultats à l'ensemble de la population, une série de critères ont été élaborés pour identifier les sous-populations au sein d'un pays. Ces critères comprennent les spécifications des produits à base de cacao (en vrac, cacao fin, conventionnel, biologique), les activités commerciales des OPP (production, transformation, exportation) et les volumes des ventes Fairtrade au cours des deux ou trois dernières années. Au niveau des plantations, la sélection des producteurs individuels a aussi pris en compte des variables, telles que la localisation et la taille des plantations, le niveau des rendements, le niveau d'application de tenue de registres agricoles et les pratiques agricoles.

**Structure et collecte des données sur les CPD**

* Les coûts ont été collectés à la fois au niveau des producteurs et au niveau des OPP, dont les coûts fixes et les coûts variables ont été évalués.
* Au niveau organisationnel, les coûts suivants ont également été collectés : les coûts associés au renforcement des capacités des producteurs, à la formation des travailleurs salariés, aux investissements liés aux Bonnes Pratiques Agricoles dans les plantations cacaoyères, aux frais annuels d'adhésion aux coopératives, aux coûts de gestion des plantations et aux salaires des membres du ménage. Les coûts liés aux frais de certification, aux systèmes de contrôle interne, aux investissements dans le développement communautaire et aux projets liés à la diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement (DRDHE) ont aussi été pris en compte.

**Période couverte**

* Les données sur les CPD collectées représentent les coûts encourus au cours de la période de production 2022-2023 qui couvre un cycle complet de récolte principale et de récolte intermédiaire.

**Validation et analyse des données**

* Toutes les données ont été agrégées et les valeurs aberrantes ont été identifiées au niveau du pays et remplacées par des valeurs médianes. Les valeurs nominales ont ensuite été ajustées à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC) du pays pour refléter l'inflation/la déflation depuis la collecte des données. Des taux de change ont aussi été appliqués pour convertir les valeurs en monnaie locale en USD par kilogramme.
* Les coûts fixes et les coûts variables ont été collectés et amortis en fonction de la durée de vie estimée. Par exemple, le coût annuel d'un outil est amorti en le divisant par sa durée de vie. Le CPD total au niveau du producteur et au niveau de l'OPP a ensuite été ajusté en fonction de la proportion du revenu global par rapport au revenu généré par d'autres cultures et d'autres activités non-cacaoyères, le cas échéant.
* Les résultats ont été recoupés avec des études sur les CPD antérieures et des sources de données secondaires. Plusieurs sessions de validation avec le personnel de terrain des Réseaux de Producteurs ont également été réalisées.

**Participation des OPP à la collecte de données sur les CPD**

* Les données primaires ont été collectées auprès de 51 OPP, impliquant 162 producteurs de cacao individuels originaires des principaux pays producteurs de cacao Fairtrade. Pour plus d’informations, veuillez consulter le tableau ci-dessous.
* Les chiffres des coûts de production présentés dans le tableau ci-dessous sont agrégés au niveau des pays et arrondis à la centaine la plus proche pour préserver la confidentialité des données des producteurs individuels. Veuillez noter que les chiffres moyens des pays sont calculés en fonction des OPP du même pays, qui peuvent avoir des pratiques de production différentes, par exemple, cacao conventionnel/biologique, exportatrice/non-exportatrice, etc.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Pays** | **Nombre d'OPP (conventionnel ou biologique)** | **Producteurs individuels consultés** | **Rendement moyen en cacao (kg/ha)** | **Taille moyenne de la plantation (ha)** | **CPD moyen au niveau FOB**  **(USD/MT)** | **Note :**  **membres producteurs** |
| **Afrique** | Ghana | 3 (2:1) | 14 | 649 | 1,23 | Disponible sur demande | - |
| Sierra Leone | 3 (0:3) | 15 | 613 | 1,65 | 1400 | 10 440 producteurs |
| Côte d'Ivoire | 22 (22:0) | 72 | 631 | 2,74 | Disponible sur demande | - |
| **Amérique latine** | République dominicaine | 3 (0:3) | 9 | 940 | 4,62 | 4300 | 2800 producteurs |
| Équateur | 9 (8:1) | 22 | 1371 | 7,17 | 1100 | 2780 producteurs |
| Honduras | 4 (0:4) | 9 | 507 | 1,35 | 9700 | 1150 producteurs |
| Pérou | 6 (2:4) | 17 | 854 | 2,67 | 4100 | 4580 producteurs |
| **Asie** | Inde | 1 (0:1) | 4 | 1236 | 1,21 | NA | 3970 producteurs |
| **Total** | 8 | 51(34:17) | 162 | - | - | - |  |

# Annexe 3 : Calcul du PMF pour le cacao conventionnel

Les propositions de PMF pour le cacao conventionnel sont basées sur la moyenne pondérée des CPD pour le Pérou et l'Équateur, qui fournissent la majeure partie du cacao conventionnel Fairtrade, en dehors de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Les résultats indiquent que les CPD pour le cacao conventionnel, y compris les coûts de conformité actuels, sont de 4130 USD/TM pour le Pérou et de 1140 USD/TM pour l'Équateur. Le coût très faible pour l'Équateur est en grande partie dû au fait que le pays a réussi à développer des technologies de production qui ont permis d'augmenter considérablement les rendements ces dernières années. Un coût estimé de la conformité pour les deux à trois prochaines années a aussi été calculé, avec comme résultat un CPD de 4500[[8]](#footnote-9) USD/MT pour le Pérou et de 1290 USD/MT pour l'Équateur. Les facteurs de pondération sont calculés sur la base du volume des ventes de Fairtrade en 2022, c.-à-d. Pérou : Équateur = 0,55 : 0,45.

Les propositions de PMF ont été calculés comme suit :

**Option 1** (4130 x 0,55) + (1140 x 0,45) = 2785

**Option 2** (4500 x 0,55) + (1290 x 0,45) = 3056

Les valeurs finales proposées sont arrondies à la centaine la plus proche, voir Question 1

# Annexe 4 : Prix de Référence du Revenu Décent

**Veuillez noter que les données CPD utilisées pour calculer le Prix Minimum Fairtrade et le Prix de Référence du Revenu Décent Fairtrade ne sont pas directement comparables car elles sont basées sur des hypothèses et des modèles de calcul différents. De plus, des ensembles distincts de données ont été collectés et utilisés pour calculer chacun de ces prix. Les ensembles de données relatives au Prix Minimum Fairtrade et au Prix de Référence du Revenu Décent Fairtrade ont été recoupés avec des recherches secondaires et ont fait l'objet d'un processus de validation défini pour répondre à leur objectif. Vous trouverez ci-dessous la définition de ces prix à titre de référence.**

* **Le Prix Minimum Fairtrade** est basé sur des données collectées directement auprès des producteurs et des Organisations de Petits Producteurs. Ces données sont destinées à refléter les niveaux réels de productivité et d'efficacité agricole. De plus, le modèle CPD révisé comprend des éléments de coût liés à la production durable. Par exemple, il couvre les coûts liés au renforcement des capacités des producteurs, à la formation des travailleurs salariés, aux investissements liés aux Bonnes Pratiques Agricoles dans les plantations de cacao, aux salaires des membres du ménage, à l'investissement dans le développement communautaire et aux projets liés à la Diligence Raisonnable en matière de droits humains et d'environnement (DRDHE), etc.
* **Le Prix de Référence du Revenu décent Fairtrade,** en revanche, n'est pas basé sur les chiffres de production actuels ou réels. Il est basé sur une taille de plantation minimale viable, des rendements en cacao durable comme référence de productivité, les coûts d'un niveau de vie décent (références du revenu décent) et les coûts d'une production durable (pour atteindre la référence de productivité mentionnée ci-dessus). Les Prix de Référence du Revenu Décent sont fixés en tant que valeurs nationales ou régionales. Les coûts de production associés à ces conditions ont été projetés à l'aide de références issues de la littérature et de l'industrie ainsi que des contributions des représentants de producteurs. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter (en anglais) : [Revenu Décent Fairtrade.](https://www.fairtrade.net/issue/living-income)

1. Les références utilisées sont en Côte d'Ivoire, le prix FOB annoncé par le Conseil Café Cacao (CCC) et au Ghana, le prix FOB convenu entre les acheteurs et la Cocoa Marketing Company (CMC). [↑](#footnote-ref-2)
2. Le règlement de l'UE relatif à la déforestation s'appliquera à tous les produits mis sur le marché de l'UE à partir du 30 décembre 2024. Le nouveau règlement biologique de l'UE et ses exigences relatives à la taille des groupes devront être respectées à compter du 1er janvier 2025 pour les groupes d'opérateurs dans les pays tiers. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir Annexe 2 [↑](#footnote-ref-4)
4. La version révisée du Standard Fairtrade pour le Cacao comprend les principaux domaines de changements suivants : Diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement ; Conditions de travail, Protection des enfants et développement social ; Prévention de la déforestation et développement environnemental ; et Revenu Décent. [↑](#footnote-ref-5)
5. Ceci suit le rapport actuel Différentiel Biologique/PMF du cacao conventionnel, 300/2400=0,125. [↑](#footnote-ref-6)
6. Informations autodéclarées par les producteurs. [↑](#footnote-ref-7)
7. Sur les marchés réglementés, le Prix Minimum Fairtrade de 2400 USD/MT (ou 2206 EUR/MT pour la CdI), la Prime Fairtrade actuelle de 240 USD/TM (ou 221 EUR/MT pour la CDI) et le Différentiel Biologique de 300 USD/MT (ou 276 EUR/MT pour CDI) doivent être respectés. [↑](#footnote-ref-8)
8. Le coût supplémentaire de mise en conformité a été établi en utilisant une variable de substitution calculée comme la moyenne des coûts de mise en conformité de tous les pays à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Ghana [↑](#footnote-ref-9)